



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 mai 2003
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2003
6-20 juin 2003, New York
Point 16 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

**Note sur l'application du programme spécial
d'assistance au Myanmar**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Progrès accomplis dans la réalisation du programme	4-12	2
III. Suivi de l'application du programme	13	4
IV. Partenaires du FNUAP	14-15	4
V. Budget et dépenses	16-17	5
VI. Perspectives futures	18	5



I. Introduction

1. Dans sa décision 2001/17, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a approuvé un programme spécial d'assistance au Myanmar financé pour 12 millions de dollars sur le budget ordinaire et au moyen d'autres ressources pour 4 millions de dollars; il a demandé au Directeur exécutif de lui faire rapport tous les ans sur l'exécution de ce programme à l'occasion de la session annuelle du Conseil d'administration. Le programme spécial d'assistance au Myanmar a pour objectif de répondre aux besoins urgents de santé procréative des segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population de ce pays. Il vise à prévenir le VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles (MST) ainsi qu'à réduire la mortalité maternelle élevée grâce à un appui portant sur l'information en matière de santé procréative et les services et les produits d'hygiène procréative. Il prévoit également un appui à la collecte et à l'analyse des données afin de mieux comprendre la situation concernant la santé procréative et le VIH/sida au Myanmar et de faciliter le suivi et l'évaluation des résultats du programme.

2. Le programme spécial d'assistance est passé d'une stratégie centrée sur l'espacement des naissances à une stratégie intégrée en matière de santé procréative. Il est prévu d'augmenter progressivement le nombre de municipalités concernées de 72 à 100 d'ici à 2005, de manière à pouvoir toucher les groupes les plus vulnérables de la population dans les zones rurales et éloignées. Le FNUAP coordonne ce programme avec ceux du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin d'éviter les doubles emplois.

3. En 2002, le bureau de pays du FNUAP a formulé huit projets d'un montant total de 11 706 000 dollars, traitant de questions telles que la modification des comportements, l'analyse des résultats de l'enquête de 2001 sur la fécondité et l'hygiène de la procréation, la prévention du VIH/sida, la santé des adolescents en matière d'hygiène procréative et le renforcement des services d'hygiène procréative. Ces projets ont été menés en collaboration avec l'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Bangkok et des organisations non gouvernementales (ONG).

II. Progrès accomplis dans la réalisation du programme

4. Le premier chef des opérations résident du FNUAP, dont le titre officiel est désormais celui de représentant du FNUAP, a pris ses fonctions au Myanmar en juin 2002. Par la suite, quatre agents locaux ont été recrutés au titre des projets pour assumer des fonctions techniques et administratives au sein de différents projets. En collaboration avec tous les organismes partenaires, le FNUAP a organisé, en août 2002, une réunion de travail sur la gestion axée sur les résultats, qui a consisté à examiner la matrice du cadre logique et les indicateurs qu'elle utilise et à élaborer des plans de suivi détaillé des modules de projet. Bien que ces modules n'aient été approuvés que tardivement, la plupart des activités planifiées ont pu être réalisées. Les activités peuvent être classées dans les catégories suivantes : a) faire mieux connaître les prestataires de services d'hygiène procréative; b) garantir la sécurité de l'approvisionnement en produits d'hygiène procréative; c) renforcer les campagnes visant à modifier les comportements; et d) collecter et analyser les données.

Améliorer la formation des prestataires de services d'hygiène procréative

5. Pour garantir la prestation de services d'hygiène procréative intégrés à l'échelon local, le programme a révisé les manuels de formation sur l'hygiène procréative existants afin d'y incorporer des notions de maternité sans risques, de qualité des soins et de santé des adolescents en matière d'hygiène procréative. Le programme a également diffusé des exemplaires d'un manuel sur l'hygiène procréative à l'intention des médecins généralistes exerçant dans le secteur privé et distribué des brochures d'information aux praticiens délivrant des médicaments. L'Association médicale du Myanmar a utilisé ces documents pour la formation et en a distribué aux acteurs de terrain.

6. Le programme a organisé dans toutes les municipalités des séances d'orientation sur les objectifs, les produits et les indicateurs du programme, qui ont été suivies d'une série de stages de formation à l'hygiène de la procréation à l'intention des responsables de la formation et des formateurs enseignant au personnel de santé primaire. Des activités de formation à l'intention du personnel de santé primaire et des agents de santé bénévoles à l'échelon local seront menées en 2003. Un programme de formation des formateurs destiné aux généralistes du secteur privé a également été mené à bien. Ce programme sera poursuivi à l'échelon des municipalités en 2003.

7. Dans certains centres de santé ruraux, il a été créé un espace spécialement réservé à la santé des adolescents en matière d'hygiène procréative où les jeunes peuvent bénéficier de services d'information, d'éducation et de conseils sur les questions d'hygiène procréative. Il est prévu de doter ces centres d'un fonds de documentation et d'ouvrages à lire et d'équipement sportifs et récréatifs afin de les rendre plus accueillants pour les jeunes.

Sécurité de l'approvisionnement en produits d'hygiène procréative

8. Le FNUAP est le seul organisme des Nations Unies au Myanmar à distribuer des produits d'hygiène procréative aux hôpitaux municipaux et aux dispensaires ruraux. Le bureau de pays a élaboré des spécifications concernant les centres de santé ruraux et a fourni à ceux-ci des contraceptifs, des médicaments d'hygiène procréative essentiels, des médicaments pour le traitement des MST et du matériel d'hygiène procréative de base. Une équipe du siège du FNUAP, avec le concours de l'équipe d'appui technique de Bangkok et d'un consultant international indépendant, a évalué les besoins en produits d'hygiène procréative et les besoins logistiques, en examinant les systèmes de distribution et de suivi existants. L'équipe a également établi les projections pour la période 2003-2005 des besoins en moyens de contraception pour les municipalités bénéficiant de l'assistance du FNUAP et pour l'ensemble du pays.

Campagne de communication visant à renforcer l'évolution des comportements

9. Afin d'obtenir l'appui des responsables locaux, le programme a lancé des activités de communication sur le changement des comportements auprès des praticiens et des responsables locaux de six municipalités. Les agents de santé de base et les bénévoles locaux ont ensuite été formés aux méthodes de communication et aux compétences en matière de communication sur le changement des comportements. Le réseau des agents de santé de base et des bénévoles locaux s'est avéré une voie efficace pour introduire le changement et dispenser une éducation sur

les questions d'hygiène procréative dans les zones rurales. Le programme a également produit des outils de communication, notamment des jeux de pictogrammes, des affiches de promotion des soins anténatals et postnatals et des supports pédagogiques parmi lesquels des chansons véhiculant des messages d'hygiène procréative et des clips vidéo sur la prévention de l'infection à VIH et du sida et les grossesses involontaires.

10. Les adolescents et les jeunes seront l'un des objectifs prioritaires du programme. Les enseignements tirés d'un projet pilote réalisé en 2001 ont montré que la formation de jeunes éducateurs et la création de centres accueillants pour les jeunes étaient des stratégies efficaces pour éduquer les adolescents et les jeunes à l'hygiène procréative. En 2003, le programme devrait permettre de créer 11 centres pour les jeunes et de former un certain nombre de jeunes éducateurs.

Collecte et analyse des données

11. Le programme a recueilli des données de base sur les connaissances, les comportements et les pratiques en matière d'hygiène procréative au moyen d'une enquête par sondage effectuée auprès de 36 municipalités et a mené une étude visant à déterminer les besoins des centres de santé dans les communes bénéficiant de l'assistance du FNUAP. La phase de collecte des données pour ces deux enquêtes a été achevée en décembre 2002, et les données recueillies ont été traitées et analysées au premier trimestre 2003. Ces données de base ont permis au bureau de pays de suivre le progrès des interventions du programme et d'en mesurer l'impact.

12. Le bureau de pays a également organisé, en décembre 2002, une réunion technique sur la diffusion des données, à laquelle a été présenté le rapport préliminaire de l'enquête de 2001 sur la fécondité et l'hygiène procréative, qui portait sur plus de 40 000 foyers. Ont participé à cette réunion, notamment, les organismes des Nations Unies partenaires et des ONG internationales. Le rapport final de l'enquête sera publié en 2003. En collaboration avec le Conseil de la population, le FNUAP a également prévu de mener une étude approfondie de certaines questions en rapport avec la population et l'hygiène procréative, notamment la situation des femmes et le vieillissement.

III. Suivi de l'application du programme

13. Le bureau du FNUAP au Myanmar a assuré quatre missions de suivi par mois, en moyenne, dans les villes et les villages concernés par l'assistance du FNUAP afin de vérifier que : a) les activités du programme de travail sont réalisées dans les délais prescrits; b) les bénéficiaires du programme ont participé aux interventions et en ont bénéficié directement; et c) des progrès ont été accomplis par rapport aux résultats prévus. Afin de consigner et d'analyser systématiquement les données recueillies au cours des visites de suivi, le bureau a élaboré des questionnaires fondés sur les indicateurs du cadre logique.

IV. Partenaires du FNUAP

14. Le bureau de pays est chargé d'appliquer le programme spécial d'assistance au Myanmar en collaboration avec des organismes des Nations Unies et des ONG

internationales et nationales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) assure l'exécution du projet sur l'hygiène procréative auquel le FNUAP prête son appui, la formation des prestataires de services et la révision des manuels de formation; elle met au point des protocoles pour l'exécution des services et exerce un suivi pour vérifier que les centres sanitaires ruraux sont en mesure d'assurer des services d'hygiène procréative appropriés. La Fédération internationale pour le planning familial, Marie Stopes International et l'Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale (OJCMPPF) assurent l'exécution des activités de communication sur le changement des comportements et des projets relatifs à la santé des adolescents en matière d'hygiène procréative. Trois ONG nationales – l'Association médicale du Myanmar, l'Association du Myanmar pour le bien-être de la mère et de l'enfant et une organisation locale affiliée à Marie Stopes International – seront chargées de réaliser des activités dans des régions rurales et des régions reculées.

15. Le bureau du FNUAP au Myanmar participe activement aux activités de l'équipe des Nations Unies, notamment l'évaluation en cours de la situation humanitaire et l'élaboration d'un programme commun sur le VIH/sida pour 2003-2005. Le représentant du FNUAP assure actuellement la présidence du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida.

V. Budget et dépenses

16. Le plafond de dépenses du programme spécial d'assistance au Myanmar a été fixé pour 2002 à 1 milliard 530 millions de dollars au titre des ressources ordinaires. À la fin de l'exercice, le bureau de pays avait atteint un taux d'exécution de près de 100 %. En 2002, le bureau a consacré 27 % du budget annuel au programme pour l'achat de produits d'hygiène procréative; 51 % à la formation des prestataires de services; 8 % aux dépenses de personnel, y compris les frais de voyage afférents aux visites de suivi; 9 % aux contrats de sous-traitance; et 5 % à des dépenses diverses. Du fait de variations du taux de change, le bureau pourrait être en mesure d'élargir sa gamme d'activités et d'augmenter la couverture du programme jusqu'à 110 municipalités d'ici à la fin de 2005.

17. Le FNUAP a également obtenu d'autres ressources pour le programme spécial d'assistance au Myanmar. À titre d'exemple, il a acquis pour plus de 900 000 dollars de produits contraceptifs pour le programme. En outre, la Fondation Packard a offert 280 000 dollars pour financer les activités de communication pour le changement des comportements réalisées par l'OJCMPPF; la Fondation Bill et Melinda Gates a fait don de 200 000 dollars pour l'achat de produits d'hygiène procréative et le système d'information de gestion; et le Gouvernement japonais a financé la rénovation de centres sanitaires à hauteur de 90 000 dollars.

VI. Perspectives futures

18. En 2002, le bureau du FNUAP au Myanmar a pu mener à bien pratiquement toutes les activités préparatoires du programme spécial d'assistance. La mise en oeuvre du programme devrait s'accélérer en 2003. Pendant cette phase, des visites de suivi seront fréquemment effectuées dans les régions éloignées pour vérifier dans quelle mesure le programme a profité aux groupes vulnérables. Le programme

évaluera la formation des agents de santé primaire à l'échelon local et la qualité des services d'hygiène procréative, en fonction des normes et des protocoles de service de l'OMS. Il est également prévu de réaliser une étude complète des produits d'hygiène procréative en partenariat avec l'OMS et l'UNICEF.
